



Fiche de renseignements Péri-scolaire 2023/2024

Mairie de Goven

Restauration (Croq saveurs), ALSH du mercredi, APS matin et soir (Bulle Magique),

L'ENFANT

Nom :		Prénom :		
Date de naissance :		Classe :		
Ecole :	<input type="checkbox"/> Elémentaire publique	<input type="checkbox"/> Elémentaire St Guénolé	<input type="checkbox"/> Maternelle Publique	<input type="checkbox"/> Maternelle St Guénolé
Frères / sœurs	Nom :		Nom :	
	Prénom :		Prénom :	
	Classe :		Classe :	

CONTACTS ET NUMEROS D'URGENCE

	Responsable légal 1 : Parent 1 <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/>	Responsable légal 2 : Parent 2 <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/>
Nom :		
Prénom :		
Adresse :		
Tel 1 :		
Tel 2 :		
Adresse Mail (Merci d'écrire en capital d'imprimerie)	IMPORTANT ! (EN LETTRES CAPITALES SVP, pour une meilleure lisibilité)	IMPORTANT ! (EN LETTRES CAPITALES SVP, pour une meilleure lisibilité)
Situation familiale (à préciser) :		
Merci de joindre une copie de l'attestation de quotient familial Dans le cas contraire, la tarification maximale sera appliquée		
<input type="checkbox"/> Facturation unique <i>Dans ce cas, la famille a un accès unique au portail famille. Les factures sont toutes attribuées au(x) même(s) responsable(s).</i> <input type="checkbox"/> Responsable 1 <input type="checkbox"/> Responsable 2		<input type="checkbox"/> Double facturation <i>Les factures sont attribuées en fonction du responsable qui réserve. Dans ce cas, chaque responsable aura un accès propre au portail famille.</i>

AUTORISATION DE SORTIE DE L'ECOLE

<input type="checkbox"/> Je n'autorise pas mon enfant à partir seul de l'ALSH/l'APS (<i>entourer</i>). Il sera récupéré.	<input type="checkbox"/> J'autorise mon enfant à quitter seul l'école après : l'ALSH / l'APS (<i>entourer</i>)		
Personnes autorisées à prendre en charge l'enfant (sous réserve de justificatif d'identité) :			
Nom	Prénom	Téléphone	Qualité

DROIT A L'IMAGE

J'autorise...

Je n'autorise pas...

La commune de Goven à photographier mon enfant et à exploiter les clichés pris pour les publications et animations municipales.

J'autorise...

Je n'autorise pas...

La commune de Goven à utiliser les photos pour ses réseaux sociaux.

SITUATION MEDICALE

Votre enfant a-t-il un Projet d'Accueil Individualisé médical ? Oui Non

Votre enfant suit-il un régime alimentaire particulier ? Si oui, lequel

Votre enfant rencontre-t-il des problèmes de santé particuliers ?
(Allergie, traitement,...)

Les vaccinations sont-elles à jour ? (DTP)

Oui

Non

Sport

Au cours des activités Péri et Extrascolaires, votre enfant va être amené à faire du sport.

Toute contre-indication à la pratique d'un sport sera à justifier par un certificat médical.

J'atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à prévenir de tout changement éventuel.

REGLEMENT

J'ai bien pris connaissance du règlement intérieur du service enfance municipal de Goven, en approuve le contenu et en accepte le fonctionnement.

Fait à

Signature

Le.....

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le 25 mai 2018. La fiche de renseignements relative à l'inscription de vos enfants aux établissements scolaires et aux divers services proposés par la commune de Goven est un traitement de données personnelles, dont le Maire est responsable de traitement. Les informations personnelles collectées vous concernant nous permettent d'assurer la gestion de l'ensemble des services en matière d'affaires scolaires et périscolaires (inscription, suivi et facturation, mise à jour des données). Il s'agit d'une mission d'intérêt public. Les données collectées sont communiquées aux agents des services administratifs de la commune et aux agents des services de l'éducation nationale chargés de la circonscription concernée. Ces données seront conservées 1 an. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement en vous adressant à la Mairie de Goven, 21 rue de la mairie, 35580 Goven. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr. En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.